

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 29/08/2024 - 20682 - 1996 B 02868 - 410 135 412 - A B S

A.B.S.
S.A.R.L. au capital de 7 622 Euros
Siège social : 43, rue des Grands Meurgers 78730 Saint Arnoult en Yvelines
R.C.S. VERSAILLES B 410 135 412 (96B02868)

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 26 avril à 17 heures,

Les associés de ABS, société à responsabilité limitée au capital de 7 622 Euros, divisé en 500 parts de 15,24 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 43, rue des Grands Meurgers 78730 SAINT ARNOULT EN YVELINES, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Société DIETSCH possédant 110 parts,
Monsieur Marcel VINOT possédant 130 parts représenté par Madame Annick VINOT,
Monsieur Thierry PELLEGRINO possédant 260 parts,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry PELLEGRINO, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.



Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la gérance, puis du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966. Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de 755 Euros, décide de l'affecter au compte « report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, located at the bottom right of the page.

ABS
S.A.R.L. au capital de 7 622 Euros
Siège social : 43, rue des Grands Meurgers 78730 Saint Arnoult en Yvelines
R.C.S. VERSAILLES B 410 135 412 (96B02868)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 avril 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

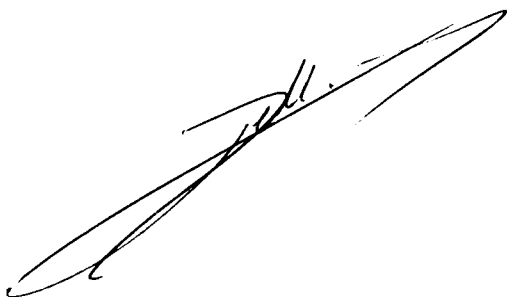
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de 755 Euros, décide de l'affecter au compte « report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned diagonally across the page.



A.B.S.

Plaquette

Mission de présentation

31/12/2023



Plaquette

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Bilan)

Sommaire

1	<i>Comptes annuels</i>	3
1.1	Bilan actif	4
1.2	Bilan passif	5
1.3	Compte de résultat	6
1.4	Bilan actif (détail)	8
1.5	Bilan passif (détail)	9
1.6	Compte de résultat (détail)	10
2	<i>Gestion</i>	11
2.1	Soldes intermédiaires de gestion	12
2.2	Situation financière	13
2.3	Tableau de financement	14
2.4	Soldes intermédiaires de gestion (détail)	15
2.5	Situation financière (détail)	16
2.6	Tableau de financement (détail)	18
3	<i>Déclaration et liasse fiscale</i>	19
3.1	2065 Impôt sur les sociétés	20
3.2	2065 bis	21
3.3	2050 Bilan actif	22
3.4	2051 Bilan passif	23
3.5	2052 Compte de résultat	24
3.6	2053 Compte de résultat (suite)	25
3.7	2054 Immobilisations	26
3.8	2055 Amortissements	27
3.9	2056 Provisions inscrites au bilan	28
3.10	2057 Etat des créances et dettes	29
3.11	2058-A Détermination résultat fisc.	30
3.12	2058-B Déficits prov. non deduct.	31
3.13	Provisions non déductibles	32
3.14	2058-C Affectation du résultat	33
3.15	2059-A Détermin. plus moins-values	34
3.16	2059-B Affectation plus values C/T	36
3.17	2059-C Suivi des moins values L/T	37
3.18	2059-D Affectation plus values L/T	38
3.19	2059-E Détermination VA produite	39
3.20	2059-F Capital social	40
3.21	2059-G Filiales	41
3.22	2069-RCI	42





A.B.S.

31/12/2023

Plaquette

Comptes annuels

Bilan actif

Actif			Au 31/12/2023			Au 31/12/2022
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels				
		Autres immobilisations corporelles				
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	TOTAL					
Total de l'actif immobilisé						
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances clients	Clients et comptes rattachés				
		Autres créances	1 795		1 795	1 795
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	TOTAL	1 795		1 795	1 795	
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	(dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités				1	
	TOTAL				1	
Charges constatées d'avance						
Total de l'actif circulant			1 795		1 795	1 797
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			1 795		1 795	1 797
Renvois : (1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks			Créances clients	

Bilan passif

Passif		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capitaux propres	Capital (dont versé :	7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		7 622
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation	-45 226	-44 686
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)		
	Situation nette avant répartition	-755	-540
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total		-38 360	-37 604
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Dettes	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Total	36 678	36 557
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	36 678	36 557
Dettes	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales	2 040	1 405
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie	1 437	1 437
Total		3 477	2 843
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance		40 155	39 401
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		1 795	1 797
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1),			
à plus d'un an			
à moins d'un an			
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		40 155	39 401
(3) dont emprunts participatifs			

Bilan actif (détail)

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Bilan)

Bilan Actif		31/12/2023	31/12/2022	%
		1 795,89	1 795,89	
Autres créances		1 795,89	1 795,89	
46710000 DEB CRED DIVERS		1 795,89	1 795,89	
	Total Créances			
		0,00	1,12	-100
Disponibilités		0,00	1,12	-100
51200000 CIC		0,00	1,12	-100
	Total Divers			
Total Actif circulant		1 795,89	1 797,01	-0,06
TOTAL ACTIF		1 795,89	1 797,01	-0,06

Bilan passif (détail)

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Bilan)

Bilan Passif	31/12/2023	31/12/2022	%
Capital	7 622,45	7 622,45	
10100000 CAPITAL	7 622,45	7 622,45	
Report à nouveau	-45 226,79	-44 686,13	1.21
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-45 226,79	-44 686,13	1.21
Résultat de l'exercice	-755,67	-540,66	39.77
Résultat de l'exercice	-755,67	-540,66	39.77
Capitaux propres	-38 360,01	-37 604,34	2.01
Emprunts et dettes financières divers	36 678,29	36 557,87	0.33
45511000 C/CT T. PELLEGRINO	5 778,29	5 657,87	2.13
45520000 C/C DIETSCH	30 900,00	30 900,00	
Emprunts et dettes assimilées	36 678,29	36 557,87	0.33
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 040,00	1 405,87	45.11
40810000 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	2 040,00	1 405,87	45.11
Autres dettes	1 437,61	1 437,61	
46700000 SARL ACTUABAT	1 437,61	1 437,61	
Dettes	3 477,61	2 843,48	22.3
Dettes et produits constatés d'avance	40 155,90	39 401,35	1.92
Total du Passif	1 795,89	1 797,01	-0.06

Compte de résultat (détail)

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Bilan)

Compte de résultat	31/12/2023	31/12/2022	%
Autres achats et charges externes	755,67	882,66	-14.39
62260000 HONORAIRES	680,00	680,00	
62270000 FRAIS ACTES	49,59	137,61	-63.96
62700000 SERVICES BANCAIRES ASSIMIL.	26,08	65,05	-59.91
Charges d'exploitation	755,67	882,66	-14.39
Résultat d'exploitation	-755,67	-882,66	14.39
Résultat courant	-755,67	-882,66	-14.39
Produits exceptionnels op. gestion	0,00	342,00	-100
77100000 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	342,00	-100
Produits exceptionnels	0,00	342,00	-100
Résultat exceptionnel	0,00	342,00	-100
Bénéfice ou perte	-755,67	-540,66	39.77

Dénomination		SARL A.B.S.		Exercice N 31122023	
CAPITAUX PROPRES	Capital social (montant légal) - Dénomination	7622	DA	7622	
	Primes d'émission - Dénomination		DB		
	Plus-values latentes - Dénomination	DK	DK		
	Réserves légales		DE		
	Réserves statutaires - Dénomination		DF		
	Réserves volontaires - Dénomination	DI	DI		
	Provisions - Dénomination	DJ	DJ		
	Repartition		DH	-45226	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	-755	
	TOTAL (I)		DI	-38360	
Autres fonds propres	Provisions pour dépréciation - Dénomination		DM		
	TOTAL (II)		DM		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour dépréciation		DP		
	TOTAL (III)		DP		
BILLES	Emprunts - Dénomination		DS		
	Emprunts - Dénomination		DT		
	Emprunts - Dénomination		DU		
	Emprunts - Dénomination	DI	DA	36678	
	Emprunts - Dénomination		DB		
	Emprunts - Dénomination		DC		
	Emprunts - Dénomination		DD	2040	
	Emprunts - Dénomination		DE		
	Emprunts - Dénomination		DF		
	Emprunts - Dénomination		DI	1437	
TOTAL (IV)		DI	40155		
(V)		DI			
TOTAL GENERAL (I à V)		DI	1795		
REVENUS	Revenus - Dénomination		DI		
	Revenus - Dénomination		DI		
	Revenus - Dénomination		DI		
	Revenus - Dénomination		DI		
	Revenus - Dénomination		DI		
	Revenus - Dénomination		DI	40155	

MP

SARL A.B.S.		31122023		N° 10	
CADRE A - IMMOBILISATIONS					
A	Immobilisations incorporelles	TOTAL I	16	16	
	Immobilisations corporelles	TOTAL II	10	10	
B	Immobilisations financières				
	Participations		100	100	
	Immobilisation en construction		100	100	
	Immobilisation en cours		100	100	
	Immobilisation en exploitation		100	100	
	Immobilisation en location		100	100	
	Immobilisation en location-gérance		100	100	
	Immobilisation en location-financement		100	100	
	Immobilisation en location-financement		100	100	
	Immobilisation en location-financement		100	100	
	Immobilisation en location-financement		100	100	
	Immobilisation en location-financement		100	100	
	Immobilisation en location-financement		100	100	
	Immobilisation en location-financement		100	100	
TOTAL III			100	100	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			100	100	
CADRE B - IMMOBILISATIONS					
A	Immobilisations incorporelles	TOTAL I	16	16	
	Immobilisations corporelles	TOTAL II	10	10	
B	Immobilisations financières				
	Participations		100	100	
	Immobilisation en construction		100	100	
	Immobilisation en cours		100	100	
	Immobilisation en exploitation		100	100	
	Immobilisation en location		100	100	
	Immobilisation en location-gérance		100	100	
	Immobilisation en location-financement		100	100	
	Immobilisation en location-financement		100	100	
	Immobilisation en location-financement		100	100	
	Immobilisation en location-financement		100	100	
	Immobilisation en location-financement		100	100	
	Immobilisation en location-financement		100	100	
	Immobilisation en location-financement		100	100	
TOTAL III			100	100	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			100	100	

Handwritten signature or mark.



A.B.S.

31/12/2023

Plaquette

Gestion

Soldes intermédiaires de gestion

01/01/2023	31/12/2023	Périodes	01/01/2022	31/12/2022	Variations
12 mois	12 mois	Durées	12 mois	12 mois	
100 %		Chiffre d'affaires H.T.	100 %		
Ventes de Mises H.T. 100 %		Production vendue H.T.	Ventes de Mises H.T. 100 %		
- Coût des Mises vendues % Marge Cciale	± Variation des stocks de production + Production immobilisée		- Coût des Mises vendues % Marge Cciale		
	+	Production de l'exercice	+		
=			=		
%	-1	- Consommations en provenance des tiers ⁽¹⁾	-1 %		
100,0	-1	Valeur ajoutée	-1	100,0	0
		+ Subventions d'exploitation - Impôts et taxes - Charges de personnel			
100,0	-1	Excédent brut d'exploitation	-1	100,0	0
		± Autres produits et charges de gestion courante ± Produits et charges de gestion exceptionnels - Dotations / + reprises de provisions à caractère de charges	0		
100,0	-1	Excédent brut d'exploitation corrigé	-1	61,3	0
		± Coût - produit net de financement - Impôt sur les bénéfices - Participation			
100,0	-1	Capacité d'autofinancement	-1	61,3	0
		± Résultat sur cession d'éléments d'actif - Dotations aux amortissements et provisions classées en fonds de roulement (+ Reprises)			
100,0	-1	Résultat net	-1	61,3	0
		Crédit-bail reclassé Total dont frais financiers dont amortissements			

(1) Sauf crédit-bail.

Situation financière

Biens		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Financements		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Actifs stables	Immobilisations Corporelles			Financements stables	Fonds propres (associés compris)	-2	-1
	Participations et créances rattachées				Capital et réserves - Non valeurs	-38	-37
	Autres immobilisations financières				Plus ou moins-values latentes		
	Titres de placement				Associés	37	37
	Autres immobilisations				Résultat de l'exercice (+ ou -)	-1	-1
					Subventions (nettes)		
TOTAL BIENS STABLES (II)				TOTAL FINANCEMENTS STABLES (II)		-2	-1
Fonds de roulement négatif (II-I)		2	1	Fonds de roulement (I-II)			
Biens circulants Cycle d'exploitation	Stocks			Financements Cycle d'exploitation	Fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés	2	1
	Clients et cptes rattachés				Autres dettes d'exploitation		
	Autres valeurs						
TOTAL BIENS CIRCULANTS (III)				TOTAL FINANCEMENTS D'EXPLOITATION (III)		2	1
Besoin en fonds de roulement (IV-III)				Excédent de financement d'exploitation (III-IV)		2	1
Liquidités et assimilés	Comptes à terme			Financements à court terme	Impôt société		
	Impôt société				Crédit d'escompte		
	Liquidités		0		Dettes différées		
	Divers	2	2		Fournisseurs d'immobilisations		
					Découvert bancaire		
TOTAL LIQUIDITÉS (VI)		2	2	TOTAL FINANCEMENTS A COURT TERME (V)		1	1
Trésorerie positive (VI-V)		0	0	Trésorerie négative (V-VI)			
Total des biens à financer (II+IV+VI)		2	2	Total des financements (I+III+V)		2	2

Tableau de financement

Situation au 31/12/2022		Fonds de roulement		Besoin en fonds de roulement Excédent de financement d'exploitation		Tresorerie
		-1		EFE	1	0
Opérations de l'exercice		Emplois	Ressources	Variations		Variations
				des biens	des financements	
Exploitation	Excédent brut d'exploitation (1)	1				
	Variations des :					
	Stocks					
	Clients et comptes rattachés					
	Autres valeurs					
	Fournisseurs d'exploit. et comptes rattachés				1	
	Autres dettes d'exploitation					
		-1		-1		0
Répartition	Coût ou produit net de financement					
	Impôt sur les bénéfices					
	Participation					
	CAF -1					
	Distribution / Prélèvements					
Investissement	AF -1					
	Investissements : non financiers					
	financiers					
Financement	Désinvestissements : non financiers					
	financiers					
	Apports en capital					
	Emprunts souscrits					
	Remboursement capital					
	Remboursement emprunts		0			
	Autres financements					
		0				0
Situation au 31/12/2023		FDR	-2	- EFE	2	= 0

(1) EBE corrigé

Soldes intermédiaires de gestion (détail)

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Bilan)

Soldes intermédiaires de gestion	31/12/2023	31/12/2022	%
Consommations en provenance de tiers	-755,67	-882,66	-14.39
62260000 HONORAIRES	-680,00	-680,00	
62270000 FRAIS ACTES	-49,59	-137,61	-63.96
62700000 SERVICES BANCAIRES ASSIMIL.	-26,08	-65,05	-59.91
<i>Valeur ajoutée</i>	<i>-755,67</i>	<i>-882,66</i>	<i>-14.39</i>
<i>Excédent brut d'exploitation</i>	<i>-755,67</i>	<i>-882,66</i>	<i>-14.39</i>
Produits et charges de gestion exceptionnels	0,00	342,00	-100
77100000 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	342,00	-100
Excédent brut d'exploitation corrigé	-755,67	-540,66	39.77
Capacité d'autofinancement	-755,67	-540,66	39.77
Résultat net	-755,67	-540,66	39.77

Situation financière (détail)

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Bilan)

Situation financière Emplois	31/12/2023	31/12/2022
Liquidités	0,00	1,12
51200000 CIC	0,00	1,12
Divers	1 795,89	1 795,89
46710000 DEB CRED DIVERS	1 795,89	1 795,89

Situation financière (détail)

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Bilan)

Situation financière Ressources	31/12/2023	31/12/2022
Capital et réserves	-37 604,34	-37 063,68
10100000 CAPITAL	7 622,45	7 622,45
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-45 226,79	-44 686,13
Groupe Associés	36 678,29	36 557,87
45511000 C/CT T. PELLEGRINO	5 778,29	5 657,87
45520000 C/C DIETSCH	30 900,00	30 900,00
Fournisseurs exploit. et comptes rattachés	2 040,00	1 405,87
40810000 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	2 040,00	1 405,87
Divers	1 437,61	1 437,61
46700000 SARL ACTUABAT	1 437,61	1 437,61

Tableau de financement (détail)

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Bilan)

Tableau de financement	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs d'exploitation : N-(N-1)	-2 040,00	-1 405,87
40810000 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	-2 040,00	-1 405,87
Autres financements : + N-(N-1)	-36 678,29	-36 557,87
45511000 C/CT T. PELLEGRINO	-5 778,29	-5 657,87
45520000 C/C DIETSCH	-30 900,00	-30 900,00



A.B.S.

31/12/2023

Plaquette

Déclaration et liasse fiscale



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012023 et clos le 31122023

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

SI PME innovantes, cocher la case ci-contre

SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

SARL A.B.S.

SIRET 4 1 0 1 3 5 4 1 2 0 0 0 2 2

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

43 rue des Grands Meurgers

79730 ST ARNOULT EN YVELINES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées

Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de b

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal Bénéfice imposable à 15% Déficit 756

Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme
imposables à 19%Autres PV imposables à
19%PV à long terme
imposables à 0%PV exonérées
(art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

- 1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre
- 2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258

- 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée X LOOP V5.4.0

Examen de conformité fiscale

Prestataire de confiance :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

H&A Saint-Arnoult-en-Yvelines 63 rue Charles de
Gaulle 78730 SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

Tél: 0130412845

OGA/OMGA ou Viseur conventionné

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Identité du déclarant:

Date:

Lieu:

Qualité et nom du signataire:

Signature:

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

MO

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SARL A.B.S.

31122023

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même	a
payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d
	e
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	f
	g
	h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	

K DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%	à 15%	à 19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS			
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus délivrés			

Désignation de l'entreprise		SARL A.B.S.		Date de l'exercice exprimée en millier de francs		1 2	
Adresse de l'entreprise		43 rue des Grands Meurgers 78730 ST ARNOULT EN YVE		Date de l'exercice précédent		1 2	
Numéro SIRET		4 1 0 1 3 5 4 1 2 0 0 0 2 2		Scalco		1 2	
				Exercice N (bilan)		3 1 1 2 2 0 2 3	
				Brut		Amortissements - provisions	
				Net			
Capital souscrit non appelé		(I)	AA				
Frais d'établissement		AB		AC			
Frais de développement		CX		CQ			
Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG			
Fonds communs de FC		AH		AI			
Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
Terrains		AN		AO			
Constructions		AP		AQ			
Installations techniques, matériel, outillage, matériel		AR		AS			
Autres immobilisations corporelles		AT		AU			
Immobilisations financières		AV		AW			
Avances et acomptes		AX		AY			
Participations et créances de participation de mise en liquidation		CS		CT			
Autres participations		CU		CV			
Créances rattachées à des participations		BB		BC			
Autres créances non classées		BD		BE			
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières		BH		BI			
TOTAL (II)		BJ		BK			
Matières premières, approvisionnement		BL		BM			
En cours de production de biens		BN		BO			
En cours de production de services		BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
Marchandises		BI		BU			
Autres créances et autres immobilisations		BV		BW			
Créances et comptes rattachés (V)		BX		BY			
Autres créances (V)		BZ	1795	CA		1795	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
Valeurs mobilières de placement		CD		CE			
Disponibilités		CF		CG			
Créances constatées d'avance (V)		CH		CI			
TOTAL (III)		CJ	1795	CK		1795	
Frais d'émission d'obligations et de titres		(IV)	CW				
Prime de remboursement des obligations		(V)	CM				
Frais de conversion et de		(VI)	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1795	IA		1795	
Revenus : Titres et autres			CP			CR	
Charges : Titres et autres			CP			CR	
Charges : Titres et autres			CP			CR	

1

Désignation de l'entreprise : SARL A.B.S.		31122023		N° ☒				
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montants et des amortissements au début de l'exercice		Augmentations (dotations de l'exercice)				
		Amortissements effectués aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montants des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'acquisition et de développement		CY	FI	EM	EN			
Frais commerciaux		RE	RI	RI	RI			
Autres immobilisations incorporelles		PE	PI	PG	PH			
TOTAL I		RK	RM	RN	RO			
Terrains		PI	PI	PK	PL			
Constructions	Sur propriété	PM	PN	PO	PQ			
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU			
	Frais généraux, frais de montage, frais de construction	PV	PW	PX	PY			
Installations techniques, matériel et outillage en général		PZ	QA	QB	QC			
Autres immobilisations	Installations, matériel et outillage divers	QD	QE	QF	QG			
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO			
Comptables	Frais de gestion et de distribution	QP	QR	QS	QT			
	TOTAL II	QU	QV	QW	QX			
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	ØP	ØQ	ØR			
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode de dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode de dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'acquisition	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Frais commerciaux	RP	RO	RE	RS	RI	RI	RV	
Autres immobilisations	N7	N8	PE	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I	R9	RX	RY	RZ	S3	S4	S5	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
	Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
		Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
Frais généraux, frais de montage, frais de construction		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Installations techniques, matériel et outillage en général	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
	Autres immobilisations	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
		Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
Matériel de bureau et informatique, mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Comptables	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
	TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	XL			XL			X9	
TOTAL III								
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général des charges (NP + NQ + NR)	NW	Total général des charges (NS + NT + NU)		NY	Total général des charges (NW + NY)		NZ	
CADRE C								
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		
						Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à court terme				Z9		Z8		
Primes de remboursement de obligations				SP		SR		

Designation de l'entreprise		SARL A.B.S.		31122023		N°carte ☒			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Provisions pour pertes matérielles (Frais matériels ordinaires et extraordinaires)	51		TA		TB		TC	
	Provisions pour dépréciation (art. 28 de la Loi A.D.)	52		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (L. 1)	53		TG		TH		TI	
	Amortissements obligatoires	54		TM		TN		TO	
	Dotations extraordinaires exceptionnelles de 1%	D5		D4		D5		D6	
	Provisions pour pertes financières (art. 28 de la Loi A.D.)	IF		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (L. 1)	5Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	5Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations sociales	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (L. 1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour pertes d'effets de change	5F		5H		5I		5K	
	Provisions pour gros entretien et grosses réparations	EQ		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales (art. 28 de la Loi A.D.)	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (L. 1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		5V		5W		5X	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	6A		6B		6C		6D	
	Sur stocks et créances	6E		6F		6G		6H	
	Sur coupures de créances	6I		6J		6K		6L	
	Sur créances douteuses	6M		6N		6O		6P	
	Sur stocks et créances	6Q		6R		6S		6T	
	Sur coupures de créances	6U		6V		6W		6X	
	Sur créances douteuses	6Y		6Z		7A		7B	
	TOTAL III	7B		7Y		7Z		7A	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		7B		7C		7D	
	Total des augmentations et reprises				7E		7F		7G
Total des diminutions				7H		7I		7J	
Total des provisions				7K		7L		7M	
Total des provisions en contrepartie du montant de la dépréciation à la fin de l'exercice (art. 28 de la Loi A.D.)								10	
(Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 1 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 2 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 3 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 4 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 5 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 6 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 7 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 8 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 9 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 10 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 11 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 12 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 13 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 14 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 15 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 16 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 17 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 18 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 19 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 20 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 21 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 22 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 23 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 24 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 25 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 26 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 27 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 28 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 29 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 30 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 31 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 32 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 33 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 34 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 35 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 36 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 37 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 38 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 39 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 40 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 41 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 42 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 43 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 44 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 45 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 46 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 47 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 48 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 49 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 50 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 51 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 52 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 53 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 54 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 55 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 56 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 57 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 58 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 59 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 60 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 61 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 62 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 63 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 64 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 65 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 66 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 67 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 68 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 69 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 70 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 71 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 72 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 73 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 74 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 75 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 76 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 77 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 78 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 79 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 80 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 81 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 82 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 83 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 84 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 85 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 86 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 87 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 88 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 89 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 90 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 91 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 92 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 93 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 94 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 95 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 96 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 97 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 98 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 99 de la Loi A.D.) (Donner détail sur feuille séparée selon l'annexe 100 de la Loi A.D.)									

TP

Designation de l'entreprise : SARL A.B.S.			31122023		N° : ☐						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées aux participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VX								
	Autres créances clients		VN								
	Dette représentative de titres (dont créances rattachées aux participations) (1) (2)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances rattachées à des opérations de pension de titres)		VR	1795		1795					
	Charges constatées d'avance		VS								
TOTAL X		VT	1795	VI	1795	W					
RÉSUMÉ	(1)	Montant des Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		+ Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VI								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'un an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8V									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2040		2040						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8L									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations financières	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	36678		36678						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1437		1437						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		ZI									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAL X		VY	40155	V	40155						
RÉSUMÉ	(1)	Emprunts consentis en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des emprunts et dettes financières auprès des associés (personnes physiques)	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		Des emprunts ou avances consentis sont acquis dans l'exercice 2022						

7P

Designation de l'entreprise		SARL A.B.S.		Exercice N clos le		L3112121023J		
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)				ET		Néant ☐		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-1-3° du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à rembourser dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI))		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067 bis)		XX	
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)						I7	
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes particuliers impositions différées	Moins valeurs nettes à long terme			{		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)	I8	
				{		- imposées au taux de 0%	ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{		Plus-values nettes à court terme	WN	
				{		Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DON*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU	Zone d'entreprises* (activité exonerée)	SW	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	WQ
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférant à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL I	WR	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)							WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV	
				{		- imposées au taux de 0 %	WH	
				{		- imposées au taux de 19 %	WP	
				{		- imputés sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
				{		- imputés sur les déficits antérieurs	XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts			(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	)	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX	
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY	
Majoration d'amortissement *							XD	
Mesures d'incitation	Accompagnement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF
		ZFU - TE (art. 44 octies A)	OV	S.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 tentecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	0	Dont déduction except simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH		)	XG
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL						
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	0
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				{	Bénéfice (I moins II)	XI		
				{	Déficit (II moins I)		XJ	
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL	
RÉSULTAT FISCAL					BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	XO	

7

Designation de l'entreprise: SARL A. B. S.		31122023		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K1	31144	
Déficits transférés de plein droit (art. 209 II-2 du CGI)			K1 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice			K1 bis		
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)			K5		
Déficits reportables (différence K4 + K1 bis - K5)			K6	31144	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne X0)			YJ	755	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	31899	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis A1-1° du CGI, dotations de l'exercice			ZI		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuilles séparées)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis A1-2 du CGI			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Total des provisions pour risques et charges					
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9I
Total des provisions pour dépréciation					
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
Total des charges à payer					
TOTAL X (YN = ZV + 9S) et (YO = ZW + 9T)			YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :				ligne W1	ligne W1

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la reintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2058-B
cadre II

Désignation de l'entreprise : SARL A.B.S.

Exercice N clos le : 31122023

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL WQ		TOTAL XG	



Designation de l'entreprise : SARL A.B.S.										Scant ☐					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	-44686	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	-540		- Autres réserves	ZD									
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE									
					Autres répartitions	ZF									
	TOTAL I	OF	-45226		Report à nouveau	ZG	-45226								
					TOTAL II		ZH	-45226							
RENSEIGNEMENTS DIVERS															
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens puis en crédit bail)						J		YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS						
DETAIS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEN	- Sous-traitance								YT						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 12 mois)						JS		NQ						
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	729					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV						
	- Autres comptes (dont commissions versées aux courtiers et aux mandataires professionnels)						JS		ST	26					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZI	755					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						ZS		YZ						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YN						
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY						
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS)								OB						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%					
	- Numéro de centre agréé *						XP					- Filiales et participations : (liste art. 2059 CGI prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 1° de l'article 258 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL						
					Plus-values à 0 %	JM		Impôts	JC						
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO						
					Plus-values à 0 %	JP		Impôts	JE						
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ									

CGI Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs qu'ils n'ont ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe.

Désignation de l'entreprise SARL A.B.S.

Next ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Date d'acquisition des éléments cédés et Nature		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en francs p.p. d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
I Immobilisations						
TOTAL						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme		Plus value taxable à l'ENL
				10%	18% ou 17,5%	
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						
11.						
12.						
13.						
14.						
15.						
16.						
17.						
18.						
19.						
20.						
21.						
22.						
23.						
24.						
25.						
26.						
27.						
28.						
29.						
30.						
31.						
32.						
33.						
34.						
35.						
36.						
37.						
38.						
39.						
40.						
41.						
42.						
43.						
44.						
45.						
46.						
47.						
48.						
49.						
50.						
TOTAL						

² Des expériences montrant cette affaiblissement sont disponibles en notice (1992).

100 copies. Volumes with multiple editions of 1930 are alphabetized by the article. In 1931, 1932, and 1933, the 1930 edition is used.

700

Designation de l'entreprise : SARL A.B.S.					
		Qualification fiscale des plus et moins-values realisees *			
	Court terme	Long terme		Plus-value taxable à 19 % (*)	
	0 - 6 ans	7 - 12 ans	13 ans ou plus	0 - 6 ans	
Total des plus ou moins-values nette fiscale					
Part nettes imposables en plus-values courtes et longues réelles, nettes des éléments déductibles :					
- Amortissements irrégulièrement effectués se rapportant aux éléments ci-dessus	-				
- Amortissements irréguliers sur éléments déductibles ou sur les éléments ci-dessus	+				
- Amortissements non portés en compte au cours de la période fiscale pour investissements déqualifiés (jusqu'à 1981) puis après 1981 effondrement du franc	+				
- Provisions pour depreciation des titres cotés en France les plus ou moins-values à long terme devenues susceptibles au court de l'exercice					
- Dotations de réserves aux comptes de provision pour depreciation des titres relatifs aux gains nets ou moins-values à court terme					
- Droits de créancier sur une cession amiable					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)					
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)					
(A)	(B)	(C)			
	(Ventilation par taux)				
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %					

* Des applications en court-circuit ont été prises dans la section 4. M.D.

10 Les données sont issues d'une enquête de 1995 en application des articles 238 *op.cit.* 2000 et 2001 de la loi.



[illegible]

Designation de l'entreprise: **SARL A.B.S.** N° 02 ☒

Respect de la plus-value nette de l'exercice inférieure de 10% ☒ ou de 5% ☐	
Cumul des imputations de l'exercice de plus-values sur les plus-values antérieures inférieures de 10% ☒ ou de 5% ☐	
Cumul des imputations de l'exercice de moins-values sur les moins-values antérieures inférieures de 10% ☒ ou de 5% ☐	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,5 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,5 %	Solde des moins-values à 12,5 %
1	2	3	4
Moins-values nettes	N° 1		
Moins-values nettes à reporter	N° 2		
Moins-values nettes à reporter	N° 3		
Moins-values nettes à reporter	N° 4		
Moins-values nettes à reporter	N° 5		
Moins-values nettes à reporter	N° 6		
Moins-values nettes à reporter	N° 7		
Moins-values nettes à reporter	N° 8		
Moins-values nettes à reporter	N° 9		
Moins-values nettes à reporter	N° 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col 6 = 2 + 3 - 4 - 5
	A 10 % ou à 15 %	A 10 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice	A 15 % ou A 10 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N° 1				
Moins-values nettes à reporter	N° 2				
Moins-values nettes à reporter	N° 3				
Moins-values nettes à reporter	N° 4				
Moins-values nettes à reporter	N° 5				
Moins-values nettes à reporter	N° 6				
Moins-values nettes à reporter	N° 7				
Moins-values nettes à reporter	N° 8				
Moins-values nettes à reporter	N° 9				
Moins-values nettes à reporter	N° 10				

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

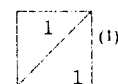
Designation de l'entreprise : SARL A.B.S.		N° : ☒				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		Article 10	Article 15	Article 18	Article 19	Article 25
Montant de la réserve spéciale à l'expiration de l'exercice précédent (N-1)	1					
Revenus figurant au bilan des sociétés adossées au compte d'exercice	2					
TOTAL lignes 1 et 2	3					
Reductions opérées : - dont sur les bénéfices - et de la plus-value à long terme à l'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL lignes 4 et 5	6					
Montant de la réserve spéciale à l'expiration de l'exercice	7					
II RESERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
Montant de la provision à l'expiration de l'exercice	1	Montants prévus sur la réserve		Montant de la réserve à l'expiration de l'exercice		
	2	donnée dans le complément d'impôt 3	4	5		

* Voir site de documentation : <http://www.legifrance.gouv.fr> (base juridique) - 2007

Désignation de l'entreprise: SARL A.B.S.		Neant ☒	
Exercice ouvert le: 01012023	et clos le: 31122023		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE):	YP		
Dont apprentis	YI		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RI		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	NI		
TOTAL 2	OM		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OI		
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330 CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AG et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.	SA	0	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE.			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)	GX	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GZ		
Date de cessation	HR		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Scalot ☐

EXERCICE CLOS LE 31.12.2023

N° SIRET 41013541200022

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.B.S.

ADRESSE (voir 43 rue des Grands Meurgers

CODE POSTAL 78730 VILLE ST ARNOULT EN YVELINES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P5	110
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	60

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique : DIV Dénomination : DIETSCH
N° SIREN (si société établie en France) : 41013541200022 de détention : 22,00 N° de parts ou actions : 110
Adresse : N° 43 VILLE Rue des Grands Meurgers
Code Postal : 78730 Commune : ST ARNOULT EN YVELINES Pays :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : de détention : N° de parts ou actions :
Adresse : N° VILLE
Code Postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : de détention : N° de parts ou actions :
Adresse : N° VILLE
Code Postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : de détention : N° de parts ou actions :
Adresse : N° VILLE
Code Postal : Commune : Pays :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) : Non patronymique : PELLEGRINO Personne : THIERRY
Nom marital : de détention : 52,00 N° de parts ou actions : 260
Néissance : Date : 23021964 N° Département : 94 Commune : ST MAUR DES FOES Pays : FR
Adresse : N° 43 VILLE RUE DES GRANDS MEURGERS
Code Postal : 78730 Commune : ST ARNOULT EN YVELINES Pays :

Titre (2) : Non patronymique : VINOT Personne : MARCEL
Nom marital : de détention : 26,00 N° de parts ou actions : 130
Néissance : Date : 04111927 N° Département : 88 Commune : PONTHELIEUX Pays : FR
Adresse : N° 7 VILLE Rue des Fauvettes
Code Postal : 91220 Commune : LE PLESSIS PATE Pays :

1. Tout co-titulaire d'une ou de plusieurs actions doit être mentionné, quelle que soit sa part de détention. Des personnes détenant des actions en compte-titulaire ou tout autre régime de gestion peuvent être mentionnées, mais les membres du conseil d'administration ou du conseil de surveillance ne sont pas concernés.
2. L'adresse, le prénom, le nom, le MM, le nom Matrimonial ou MIE, puis, le Matrimonial.
3. Pour les personnes concernées par les obligations de déclaration de l'article 1709.

[Signature]

N° de déclaration

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

N° de déclaration

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 41013541200022

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.B.S.

ADRESSE (Voie) 43 rue des Grands Meurgers

CODE POSTAL 78730

VILLE ST ARNOULT EN YVELINES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENCUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	N° de déclaration
Adresse	N°	Via	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	N° de déclaration
Adresse	N°	Via	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	N° de déclaration
Adresse	N°	Via	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	N° de déclaration
Adresse	N°	Via	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	N° de déclaration
Adresse	N°	Via	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	N° de déclaration
Adresse	N°	Via	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	N° de déclaration
Adresse	N°	Via	
Code Postal	Commune	Pays	

(1) Toute société soumise de plein droit à la consolidation de l'impôt sur le revenu, inscrite au répertoire des sociétés, doit déclarer ses filiales et participations. Les sociétés qui ne sont pas soumises à la consolidation de l'impôt sur le revenu ne sont pas tenues de déclarer leurs filiales et participations.

(2) Des explications complémentaires sont disponibles sur le site internet de l'administration fiscale.

P

Désignation de la société : SARL A.B.S.

Date de clôture : 31122023

Désignation de la société tête de groupe :

PME au sens communautaire :

Néant

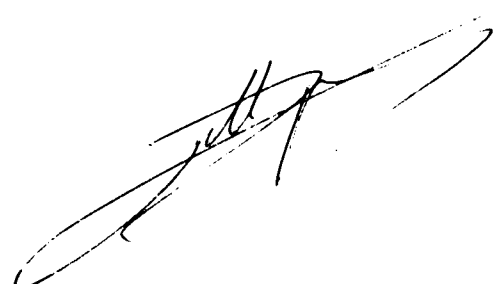
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS DISPENSES DE DECLARATION FISCALE	
Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	
Dont préfinancement	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3
Quote-part de crédit d'impôt résultat de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5

II - CREDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE	
Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
--	--

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT «Autres crédits d'impôts»)

III - CAS PARTICULIERS	
Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant
Crédit d'impôt au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant



ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après
ABS – VERSAILLES 410135412 , SARL
43 Rue Des Grands Meurgers 78730 Saint Arnoult en Yvelines

Représentée

☒ par son représentant légal (Qualité et identité) Mr PELLEGRINO Thierry Gérant

☐ par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom:

PELLEGRINO.....

prénom: ..Thierry.....

adresse ou dénomination: 43 rue Des Grands Meurgers 78730 Saint Arnoult en Yvelines

adresse du siège: 43 rue Des Grands Meurgers 78730 Saint Arnoult en Yvelines

numéro unique d'identification- (Siren): .410 135 412

Signature

